Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200208-20251217-101225_09-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Délibération du Conseil Municipal

Mercredi 10 décembre 2025

Le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Céline ENGEL, M. Pierre RAMARÉ, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Patrick RODIER, Mme Annie GUILLARD, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, Mme Christelle HAGUET, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : Mme Gwenola BERHAULT (pouvoir à Mme ENGEL), M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ (pouvoir à Mme MACÉ),

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Christelle HAGUET est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire introduit la séance en faisant part de son déplacement au Sénat le mardi 9 décembre pour participer à la Cérémonie du Prix du jumelage franco-allemand du Sénat 2025. Il indique que plus de 220 candidatures ont été réceptionnées dans 5 catégories pour cette première édition du prix. La commune de Broöns a été désignée lauréate dans la catégorie « Collectivités de moins de 4 232 habitants ». Il remercie chaleureusement le comité de jumelage et notamment M. Francis LORCY qui a préparé le dossier de candidature et a permis à la commune d'être lauréate.

10/12/25 – 9 – Affaires financières – Attribution d'une subvention au club de Triathlon

L'association Broöns Triathlon a été créée en octobre 2025.
A la suite de cette création, la présidente de l'Association a sollicité la commune afin qu'elle soutienne financièrement le club pour permettre son développement.
Elle indique dans son courrier que l'aide permettrait au club de se développer plus facilement et de mettre rapidement en place une bonne communication pour attirer du monde et faire connaître la ville de Broöns grâce aux valeurs sportives que véhiculera ce sport. Cette aide aurait un impact direct sur la pérennité du lancement d'association.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le montant de la subvention à attribuer.

Mme ENGEL souligne que le Président de la ligue régionale était présent au forum des associations qui s'est tenu en septembre et que le lancement de l'association a été accompagné

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200208-20251217-101225_09-DE

par l'OISCL. Elle ajoute que l'association souhaite rapidement mettre en œuvre son organisation, notamment afin de pouvoir disposer de créneaux à la piscine communautaire. Elle ajoute qu'au regard de leurs activités, l'association ne devrait pas demander le prêt de salles communales.

Mme BARBÉ s'interroge sur les coûts de l'association.
Mme ENGEL lui indique qu'il s'agit principalement de frais de communication pour faire connaître l'association. Ils sont actuellement une dizaine d'adhérents.

M. KERRIEN précise que si le montant accordé est plus élevé que ceux versés habituellement aux associations, il conviendra de préciser qu'il s'agit d'un financement exceptionnel lié à la création de l'association, afin d'éviter toute attente de reconduction à un niveau équivalent les années suivantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBERÉ, A L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 300 € à l'association Broöns Triathlon.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROONS, le 17/12/2025

Le Maire, M. ***Denis LAGUITTON***

